

	Définitions	Semestre 1	Semestre 2
Indemnité de stage en lien avec le stage dans une institution socio-sanitaire	Indemnité forfaitaire de CHF 4'800.- par année, versée mensuellement	CHF 400.-/mois	
Taxe d'études	Pour les étudiant.e.s en Modules complémentaires	Sur facture, fin octobre-début novembre : CHF 1'000.- pour les étudiant.e.s domicilié.e.s dans le canton de Vaud CHF 16'182.- pour les étudiant.e.s non résident.e.s en Suisse	-
	Pour les étudiant.e.s inscrit.e.s en Maturité spécialisée santé	L'écolage annuel est perçu par la DGEP (Direction générale de l'enseignement postobligatoire)	
Contribution aux frais d'études	Couvre la participation aux frais suivants: <ul style="list-style-type: none"> • mise à disposition de vêtements professionnels et leur entretien par le CHUV • accès aux équipements informatiques et au Helpesk • licences pour les ressources informatiques en ligne • consommables pour les cours pratiques • forfait de 600 impressions/an disponibles sur la carte étudiant • tarif préférentiel dans les restaurants du CHUV • cotisation de CHF 10.- reversée à l'ASSIDE • participation solidaire de CHF 10.- versée au Fonds d'entraide 	CHF 200.- déduits de l'indemnité mensuelle de stage du mois d'octobre	-

- Vous recevez chaque mois dans votre boîte mail un décompte précisant ce qui vous est dû et ce que vous devez.
- D'autres déductions peuvent s'ajouter à celles citées ci-dessus (loyer, taxe de retard à la bibliothèque, ...). Ainsi, pour les locataires de la tour, le loyer est directement déduit de l'indemnité.

- Si le montant des sommes à vous verser est inférieur au montant des déductions, vous recevez une facture.
- Les factures sont à acquitter dans les 30 jours, sous peine de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exmatriculation.
- Les situations particulières restent réservées.

Exemple de décompte du mois d'octobre pour un.e étudiant.e ne logeant pas à la tour

Indemnité de stage	400
Déduction Contribution aux frais d'études	-200
Total Versé	CHF 200

Exemple de décompte du mois de juin

400	
0	
Total Versé	CHF 400

Exemple de décompte du mois d'octobre pour un.e étudiant.e disposant d'une chambre standard dans la tour

Indemnité de stage	400
Déduction Contribution aux frais d'études	-200
Loyer	-170
Total Versé	CHF 30

Exemple de décompte du mois de juin

400	
0	
-170	
Total Versé	CHF 230